

PROJET DE MOTION

POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONGÉ PATERNITÉ DE 3 SEMAINES

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

L'initiative parlementaire fédérale déposée en avril 2015 visant à l'introduction d'un congé paternité de deux semaines, financé par les allocations pour perte de gains, a malheureusement été refusée ce printemps par le parlement. Malgré l'énergie de quelques-uns de nos parlementaires à vouloir faire changer les choses, on le voit, la politique nationale souffre encore d'une importante force d'inertie et de résistance aux évolutions sociales.

Pourtant, c'est bien aux collectivités publiques qu'il appartient d'apporter l'impulsion nécessaire à la généralisation de ce qui paraît dans une société moderne comme une absolue évidence. Le temps du « Kinder, Küche, Kirche » est dépassé et il est temps de ranger cette allitération des 3K aux oubliettes. Si la problématique de l'émancipation de la femme a généralement bien été intégrée, le rôle du père dans l'éducation des enfants ne commence que doucement à être reconnu. Le moment de l'arrivée d'un enfant dans une famille, est un moment privilégié pour nouer des liens qui sont censés être indéfectibles et fusionnels sur la durée d'une vie. Il est nécessaire, aujourd'hui, que la commune mette en place des prestations adaptées aux évolutions de la société.

Le coût financier d'une telle mesure nous paraît en partie absorbable par des économies à hauteur sur d'autres postes de charges. Les absences générées par ces congés paternité pouvant par ailleurs être, dans certains cas, compensées par une répartition des tâches de la personne absente comme cela peut se faire lors de périodes de vacances ou de service militaire.

Nous espérons que devant la multiplicité des initiatives communales sur ce sujet, ce congé puisse devenir dans un délai raisonnable une loi fédérale et que tout le monde puisse en profiter, les fonctionnaires comme des employés du privé.

Les Communes de Carouge et de Plan-les-Ouates ont d'ores et déjà accepté une motion quasi-identique et ce à une nette majorité, preuve que le sujet est plus que jamais d'actualité.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de réserver un bon accueil à cette motion en la renvoyant au Conseil administratif.

Considérants :

- Vu la volonté de la Commune de Bernex de viser une politique d'égalité homme-femme;
- Vu la nécessité de développer des mesures favorables aux familles permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ;
- Vu que le père doit pouvoir être disponible et soutenir la mère pendant les premiers jours suivant la venue de leur enfant ;
- Vu l'importance de donner la possibilité au père de s'impliquer émotionnellement dans la relation avec son enfant dès les premiers jours ;
- Vu la réussite en matière de congé paternité en Ville de Genève ou dans des entreprises comme Migros ou les CFF ;
- Vu que le statut du personnel de la Commune de Bernex accorde actuellement 7 jours de congé payés au père à la naissance de son enfant ;
- Vu que la législation fédérale laisse la compétence d'introduire un congé paternité ;

- Vu que plusieurs modèles de financement de cette prestation peuvent être envisagés ;
le Conseil municipal de la Commune de Bernex

invite le Conseil administratif

à étudier

1. l'introduction d'un congé paternité payé de 3 semaines pour les collaborateurs de la Commune de Bernex ;
2. une compensation financière qui permette de gérer le budget de la commune en évitant l'augmentation d'impôt tout en conservant les prestations à la population ;
3. la possibilité de promouvoir de façon active le congé paternité auprès des entreprises bernésiennes ;

Pour le PDC
Luc Gioria



Bernex, le 27 janvier 2016